

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 septembre 2021



L'an deux mille vingt et un, le onze septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de CIAMANNACCE, se sont réunis à 10h00, salle de vote, à la mairie, centre du village, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04 septembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Charles Ange VENTURELLI, Pierre-Paul COPPOLANI, Joséphine VARALDO, Vanessa CAPRETTI, Marc-Antoine LEONETTI

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Charles Ange VENTURELLI  
Virginie Xavière FRATINI a donné pouvoir à Marc-Antoine LEONETTI  
Marcel FRANCISCI a donné pouvoir à Joséphine VARALDO  
Joëlle LANTERI a donné pouvoir à Pierre-Paul COPPOLANI  
Laurence RENUCCI a donné pouvoir à Charles Ange VENTURELLI

#### ÉTAIENT ABSENTES :

Stéphanie BIONDINI

#### PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Charles Ange VENTURELLI, Maire  
Pierre-Paul COPPOLANI, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Joséphine VARALDO, Conseillère Déléguée  
Vanessa CAPRETTI, Conseillère Municipale  
Marc-Antoine LEONETTI, Conseiller Municipal  
Véronique CESARI, Secrétaire  
Robert CHEMIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Joséphine VARALDO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## 1 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager le budget primitif M14 de l'année 2021 et de procéder aux virements des crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21311-2017016 : REFECTION TOITURES BAT COMMUNAUX		20 861.89 €		
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons	37 405.17 €			
D 2135-2017015 : SECURITE RUELLES QUARTIER LUZI		4 631.28 €		
D 2135-2020008 : MISE EN SECURITE MOLLANACCIA		43 674.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>37 405.17 €</b>	<b>69 167.17 €</b>		
R 1321-2020008 : MISE EN SECURITE MOLLANACCIA				15 881.00 €
R 1322-2020008 : MISE EN SECURITE MOLLANACCIA				15 881.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>31 762.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>37 405.17 €</b>	<b>69 167.17 €</b>		<b>31 762.00 €</b>
Total Général		<b>31 762.00 €</b>		<b>31 62.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents :  
Adopte à l'unanimité cette décision modificative.

## 2 - MAPA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION D'UNE PARTIE DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

En vue de procéder à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une partie des infrastructures d'eau potable de la commune, passé selon une procédure adaptée au sens de l'article L2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique et dont l'analyse du pli (candidature et offre) a été effectuée le 25 août 2021, par les services en charge de cette procédure, le Maire présente le dossier de consultation de l'entreprise.

Elle précise que le marché a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de la commune <https://www.achatspublicscorse.com/>, le lundi 28 juin 2021, avec un envoi simultané sur le journal d'annonces légales Le Petit Bastiais. La date de remise des plis avait été fixée au mercredi 28 juillet 2021, à 12 heures 00.

Au terme du délai prévu par la consultation, il a été déposé une (1) offre, suivant l'ordre d'arrivée au registre de dépôt, savoir :

1- BET MORETTI, ayant son siège social à AJACCIO (20090), 8 avenue Noël FRANCHINI.

Le 25 août 2021, il a été procédé à l'ouverture du pli et l'analyse de l'offre.

Au vu des critères de jugement des offres, tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique : 70%
2. Prix des prestations : 30%

Il a été retenu, l'offre de BET MORETTI, ayant son siège social à AJACCIO (20090), 8 avenue Noël FRANCHINI, identifiée sous le numéro RCS AJACCIO 528 326 416 ; pour un montant de 66 500 € hors taxes. La note obtenue par le BET MORETTI est de 97/100.

Comme suite de ce qui précède, il est proposé de donner pouvoir au Maire à l'effet de signer l'acte d'engagement avec le candidat susvisé, ainsi que tous les actes et pièces qui en sont les suites et conséquences.

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents :

Décide :

D'attribuer le marché à procédure adaptée (MAPA) de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route du fort, au BET MORETTI, pour un montant de 66 500 € hors taxes.

D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux dont il s'agit.

De donner tous pouvoirs au Maire pour mener ce dossier à bien.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 12h00.

Le Maire,  
Charles Ange VENTURELLI